

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014**

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; M GIRARD Joris ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; M.TOURTET Gilles ; MMES DURAND Odile ; DELORME Christine ; MMES GAY-PARA Julie ; HARDON Jacqueline ; PINET Françoise ; PIERROT Céline

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin est adopté à l'unanimité.
Sébastien SIMION fait remarquer qu'il doit être mentionné dans le paragraphe, choix de l'entreprise pour l'entretien de la voirie, STP PISTONO/SOCIETE ROUTIERE DU MIDI) et non STP PISTONO.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL : CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE

Dans le cadre de la restructuration des services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires a fait connaître que, désormais, ses services instruiront uniquement les dossiers de permis de construire, d'aménager, de démolir et les certificats d'urbanisme opérationnels. Ils n'instruiront plus les dossiers simples. Ces nouvelles évolutions impliquent que le secrétariat de la mairie prenne en charge une partie des actes d'urbanisme, notamment les certificats d'urbanisme (simple information) et les déclarations préalables « simples ». La direction départementale des territoires s'est engagée à assurer la formation des secrétaires de mairie.

Au regard de ces nouvelles orientations, Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une nouvelle convention entre l'Etat et la commune qui définit les modalités de l'assistance technique.
Accord du conseil à l'unanimité - Délibération à prendre.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU LIEU-DIT LE CHEVALET CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF ET LA COMMUNE

Cette convention de servitudes autorise ERDF à implanter sur certaines parcelles communales les câbles électriques souterrains nécessaires au raccordement de la future centrale photovoltaïque du Chevalet.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération à prendre.

DEMANDE DE SUBVENTION DU SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) à Veynes.

Madame le Maire passe la parole à Mme HARDON, membre du conseil d'administration de l'association gestionnaire du SIAD, afin qu'elle donne des précisions sur cette demande. Madame HARDON explique qu'il a été décidé, lors de l'assemblée générale de l'association, de demander une subvention à toutes les communes où le SSIAD intervient.

Les conseillers se montrent favorables sur le principe mais souhaitent avoir des précisions complémentaires sur l'utilisation de cette subvention avant de se prononcer. Madame HARDON se charge de recueillir plus d'informations. Ce dossier est reporté au prochain conseil.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES

Le receveur municipal apporte son concours pour assurer des prestations de conseil et pour la confection des documents budgétaires. Une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil municipal.

Accord du conseil à l'unanimité – Délibération à prendre.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Madame le Maire précise que la participation demandée aux communes extérieures est calculée sur la base des dépenses réalisées sur l'année scolaire et du nombre d'enfants ayant fréquenté l'école cette même année. Pour mémoire, la participation demandée pour l'année scolaire 2012/2013 s'élevait à 589 € par enfant. Pour l'année scolaire 2013/2014, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 81 905.08 €. Il est constaté une hausse importante des frais de consommation d'électricité.

Avec une moyenne de fréquentation de 125,52 élèves, la participation des communes par élève et par an s'élève cette année à 652.23 €.

Madame le Maire propose une participation de 652 € par enfant.

Accord du conseil à l'unanimité – Délibération à prendre.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Madame le Maire informe les conseillers que la participation demandée aux communes extérieures est depuis plusieurs années très inférieure au coût réel. Chaque année, les conseils municipaux précédents ont fait en sorte d'augmenter régulièrement cette participation afin de se rapprocher petit à petit du coût réel.

Madame le maire présente deux états relatifs aux charges de fonctionnement de la cantine municipale : le premier tableau indique les dépenses réelles, ce qui porterait le coût du repas à la charge des communes extérieures à 6.67 €, soit une augmentation de 43.42 % par rapport à l'an dernier. Le deuxième tableau propose des dépenses réduites au niveau du personnel ce qui porterait le coût du repas à la charge des communes extérieures à 5.40 €, soit une augmentation de 16.12 %.

Après un tour de table, il ressort qu'une majorité des conseillers est favorable à appliquer le coût réel ou légèrement minoré.

Compte tenu des points de vue de la majorité des conseillers, Madame le maire propose au conseil de se positionner soit pour 6 €, soit pour 5.40 €.

Votes pour 6 € : 10

Votes pour 5,40 € : 5

A la majorité des membres présents la participation des communes extérieures est donc fixée à 6 € par repas. Délibération à prendre dans ce sens. Il sera précisé par courrier que dès l'année prochaine la commune appliquera le montant exact.

AVENANT A L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES CONCERNANT LA CANTINE SCOLAIRE

Par délibération du 22 juin 2007 il a été institué une régie de recettes concernant l'encaissement des repas de la cantine scolaire. Un courrier de la trésorerie indique que le régisseur titulaire est dans l'obligation de constituer un cautionnement pour garantir le maniement des fonds. Le montant de la caution se calcule au prorata des sommes encaissées mensuellement.

Madame le Maire informe de la nécessité d'un avenant à l'acte de création de la régie afin de mentionner l'obligation de constituer un cautionnement.

Accord du conseil à l'unanimité sur cet avenant.

Les conseillers souhaitent que le régisseur perçoive une indemnisation à hauteur du cautionnement.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Section d'investissement :

- Aménagement de la traversée du village le long de la RD1075 : inscription de la subvention du Conseil Général au titre du PIL (Projets d'Initiative Locale) pour un montant de 42 902 € ;
- Equipement de l'école: transfert d'un crédit de 2 500 € à partir de l'opération « Acquisition de matériel » et inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 700 €, pour l'achat d'un ordinateur.
- Aménagement mairie : inscription d'un crédit de 1 000 € pour l'achat de matériel informatique.

Madame le maire signale aux membres du conseil que deux participations pour voies et réseaux (PVR) sont sur le point d'être versées à la commune suite aux autorisations d'urbanisme délivrées pour le permis de lotir de Mr Péliissard (15 000 € environ) et pour un permis de construire à St Apôtre (10 000 € environ).

STATION UV

La convention d'entretien et d'assistance technique pour les réacteurs ultra-violetts installés sur le réseau d'eau potable est arrivée à échéance le 31 décembre 2013. La maintenance était confiée à VEOLIA pour une rémunération forfaitaire annuelle de 700 € HT auquel s'ajoute le changement des lampes une fois par an. La maintenance a été revalorisée à 860 € HT.

G. TOURTET souligne que la commune a toujours été satisfaite de leur prestation.
 Accord du conseil à l'unanimité pour renouveler la convention actualisée. Délibération à prendre et convention à signer.

DELIBERATION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA LIGNE FERROVIAIRE GRENOBLE-GAP

Un courrier reçu en mairie du collectif des usagers de la ligne Grenoble-Gap a alerté les élus sur l'avenir de cette ligne. Ce collectif souhaite que la commune délibère en faveur du maintien de cette ligne.

Accord du conseil à l'unanimité.

LOI SUR L'EAU (LEMA)

MOTION VOTÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES

La loi sur l'eau entre en application en 2015. Elle prévoit notamment une augmentation des débits réservés pour la survie des milieux aquatiques et menace donc l'irrigation des surfaces agricoles.

La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles sollicite le conseil pour qu'il adopte la motion votée par la Chambre d'Agriculture en mars dernier. Cette-ci sollicite les pouvoirs publics pour demander un aménagement des textes réglementaires, l'application des débits réservés, antérieurs à la loi sur l'eau de 2006, une gestion concertée, une prise en considération officielle des économies d'eau.

Accord du conseil à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Les collectivités locales risquent d'être confrontées à des difficultés financières suite au plan de réduction des dotations de l'Etat. Madame le maire propose de prendre la motion de soutien à l'action de l'association des maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Accord du conseil à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE COMMUNALE

La commune a souhaité être assistée par un maître d'œuvre pour diriger, suivre et réceptionner les travaux d'entretien de voirie et de réseaux.

S.SIMION informe qu'après renseignement auprès d'autres collectivités, le taux de la mission du bureau d'études MG CONCEPT s'avère tout à fait correct.

CENTRE SOCIAL

Madame le maire fait connaître au conseil que la convention de mise à disposition de locaux de l'école et de la Maison du parc avec le Centre Social pour l'accueil des enfants doit être actualisée ceci notamment en raison de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. De plus, Madame le maire informe que la directrice du centre souhaite disposer, durant les vacances d'été, de la cuisine de la maison du parc. La directrice a précisé que les enfants n'auront pas accès à la cuisine, seul le personnel du centre pourra l'utiliser. De plus, elle a proposé une participation du personnel du centre au nettoyage des locaux en fin d'été pour conforter Madame Rosette PIERROT, responsable de la cantine.

C.PIERROT demande de faire un essai cet été pour la mise à disposition de la cantine.

J.P MENUET souhaite que les abords du bâtiment de la Maison du parc soient également entretenus par le Centre Social.

Accord du conseil en précisant les points suivants :

- la durée de la convention est valable pour une durée d'un an,
- seuls les personnels pourront avoir accès à la cuisine durant les périodes d'été,
- le lave-vaisselle ne doit pas être utilisé.

RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion est prévue le huit juillet avec les élus et le personnel communal et du centre social. La directrice du centre social a déjà avancé dans la réflexion sur l'organisation des activités et leur contenu. Tout doit être prêt pour la rentrée de septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

VOIRIE COMMUNALE

Une subvention du Conseil Général de 25 000 € a été attribuée à la commune.

PAYS-SISTERONNAIS-BUECH

Le Pays propose d'accompagner les maires qui souhaitent agir et maîtriser leurs dépenses énergétiques. Madame le maire souhaitent que des conseillers étudient le dossier.

HLM

Madame le maire informe le conseil qu'une dizaine des logements HLM du bâtiment D sont vacants. Elle propose de contacter la directrice de l'OPH05 pour faire le point sur cette situation.

STATION D'EPURATION

Suite à l'entretien avec les propriétaires des parcelles traversées par la canalisation de rejet, il semble difficile d'obtenir un accord unanime pour acter les servitudes liées à cette canalisation. Cette situation risque encore de ralentir la réalisation de ce projet.

MANIFESTATIONS

La foire artisanale et commerciale organisée par Les Enseignes du Haut Buëch a été encore cette année une réussite.

A l'initiative de l'association « Entre ciel et Buëch », la première manifestation de la Fête de l'Air, a été un succès.

Tournage par D ICI TV de l'émission sur la commune.

La Coupe du monde de football a été retransmise à la MJC.

Séance levée 19 h 30.